|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2020/2 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale4 février 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 25-28 février 2020

Point 2 de l’ordre du jour provisoire

**Enjeux environnementaux et viabilité des transports intérieurs**

 Déclaration du Comité des transports intérieurs pour
un appel commun à l’action en faveur de solutions
plus efficaces dans les transports intérieurs pour relever
les défis climatiques et environnementaux mondiaux

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-2)\*

 I. Considérations générales

1. En 2020, le débat de haut niveau de la session annuelle du Comité des transports intérieurs portera sur le thème général des défis environnementaux à la viabilité des transports intérieurs. Cinq ans après la signature de l’Accord de Paris et l’adoption des objectifs de développement durable par l’Assemblée générale des Nations Unies, les changements climatiques et les défis environnementaux demeurent un obstacle d’ordre mondial dont les manifestations négatives peuvent être observées dans chaque région du monde.

2. À l’issue du débat de haut niveau, les ministres et les autres chefs de délégation des Parties contractantes aux conventions des Nations Unies relevant du Comité des transports intérieurs seront invités à exprimer leur soutien à une déclaration du Comité relatif à des solutions plus efficaces dans les transports intérieurs pour relever les défis climatiques et environnementaux mondiaux. Cette déclaration est un appel commun à une action universelle visant à faire de la viabilité des transports intérieurs une manière efficace de répondre aux défis climatiques et environnementaux mondiaux dans le cadre des attributions du Comité. À cet effet, la déclaration reconnaît le rôle pertinent du Comité dans l’action menée à l’échelle internationale pour relever efficacement ces défis et appelle les principaux acteurs des transports dans le monde à soutenir, voire à soutenir davantage, les travaux du Comité, lequel constitue le cadre dans lequel s’inscrit l’action des Nations Unies dans le domaine des transports intérieurs, dans l’intérêt de la population mondiale. Plus important encore, cette déclaration lance un appel unanime à renforcer le développement durable des transports mondiaux et à susciter l’engagement dans la mise en œuvre, entre autres, de l’Accord de Paris sur les changements climatiques.

3. On trouvera le projet de ladite déclaration en annexe au présent document.

Annexe

 Des solutions plus efficaces dans les transports intérieurs pour relever les défis climatiques et environnementaux mondiaux : appel commun à l’action

 Projet de déclaration

*Nous, ministres et autres chefs de délégation des Parties contractantes aux conventions des Nations Unies relevant du Comité des transports intérieurs, participant à la quatre-vingt-deuxième session plénière dudit comité,*

*Conscients* de la nécessité, pour le secteur des transports, d’accentuer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques et la réponse à l’appel urgent au renforcement de l’efficacité de l’action en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d’adaptation pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions,

*Prenant note* des conclusions du rapport spécial du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat sur les conséquences d’un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en particulier en ce qui concerne la contribution des transports au réchauffement de la planète,

*Pleinement conscients* de l’ère nouvelle qui s’est ouverte dans la coopération internationale face aux changements climatiques et à leurs conséquences, marquée notamment par l’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi que de l’Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques,

*Saluant* l’organisation par le Secrétaire général, en 2019, du Sommet sur l’action pour le climat, et prenant note des initiatives et des engagements multipartites présentés lors dudit Sommet, en particulier en matière de transports respectueux du climat, ainsi que d’adaptation et de résilience climatiques,

*Saluant également* le rôle joué par la Conférence ministérielle sur les transports pour les pays en développement sans littoral intitulée : « Processus d’Achgabat : financer une meilleure connectivité », organisée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Gouvernement du Turkménistan les 26 et 27 mars 2020 à Avaza (Turkménistan), pour promouvoir la connectivité régionale, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures de transport en transit et pour faciliter un transit plus rapide, y compris des progrès en matière d’énergie durable, de promotion des investissements et de diversification.

*Rappelant* la résolution 74/219 de l’Assemblée générale sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures,

*Reconnaissant* que le Comité des transports intérieurs joue un rôle unique en tant que cadre pour l’action des Nations Unies dans le domaine des transports intérieurs et qu’il est à ce titre, grâce aux conventions des Nations unies qui relèvent de sa compétence, un agent essentiel de l’amélioration de la performance environnementale du transport routier motorisé, du soutien à la transition énergétique dans ce secteur et de l’accélération du passage à des modes de transport plus respectueux de l’environnement,

*Reconnaissant en outre* que le soutien aux nouvelles technologies dans le domaine de la numérisation, de l’automatisation et des systèmes de transport intelligents est susceptible de déboucher sur des gains d’efficacité qui amélioreraient la performance environnementale du secteur, et que le transfert de ces technologies aux pays en développement à des conditions avantageuses et préférentielles renforcerait la capacité de ces derniers à faire face aux défis climatiques et environnementaux, contribuant ainsi à l’action contre les changements climatiques à l’échelle mondiale,

*Saluant* la contribution du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires à l’action menée pour faire face à l’augmentation de la vulnérabilité des infrastructures de transport intérieur et de la mobilité résultant de l’aggravation et de la fréquence accrue des catastrophes liées aux conditions météorologiques, ainsi que de phénomènes qui se manifestent lentement, notamment le rapport sur les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport et l’adaptation à ces changements,

*Conscients* que tous les changements à mettre en œuvre pour relever les défis résultant des changements climatiques, notamment la réduction des émissions, l’adaptation aux changements climatiques et la mise en place de systèmes de transport plus résistants et plus sûrs, nécessitent un engagement et une contribution à l’échelle mondiale de la part des États Membres des Nations Unies qui sont parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par le Comité, notamment la mise à la disposition des États Membres en développement et des États Membres les moins avancés des technologies, des capacités et des financements nécessaires,

*Déclarons* :

a) Considérer unanimement la viabilité des transports intérieurs comme une réponse efficace aux défis climatiques et environnementaux mondiaux ;

b) Avoir à cœur de mettre en œuvre les décisions pertinentes énoncées dans les résolutions ministérielles précédentes approuvées par le Comité, en particulier au paragraphe 4 de la résolution ministérielle de 2017 qui porte sur l’entrée dans l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité, dans lequel nous avons décidé d’utiliser le cadre qu’offre le Comité pour nous attaquer aux problèmes posés par les changements climatiques, et au paragraphe 5 de la résolution ministérielle de 2019, dans lequel nous nous sommes engagés à encourager l’harmonisation dans le domaine des nouvelles technologies aptes à réduire la pollution et les gaz à effet de serre ;

c) Souhaiter promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur par la mise au point et la diffusion d’innovations technologiques, notamment en matière d’énergies propres, de gestion de la mobilité durable ou d’organisation, susceptibles de réduire l’impact environnemental du secteur, et à encourager l’adaptation des systèmes de transport actuels pour faire en sorte qu’ils restent viables, notamment grâce à l’octroi de financements et de moyens aux États Membres en développement ;

d) Être résolus à renforcer le rôle du Comité des transports intérieurs, en tant qu’il forme le cadre dans lequel s’inscrit l’action des Nations Unies dans le domaine des transports intérieurs et, par son intermédiaire, à favoriser une stratégie véritablement holistique et intégrée à mettre en œuvre de toute urgence pour tous les modes de transport intérieur ;

e) Être déterminés à continuer d’utiliser les fonctions réglementaires pertinentes du Comité pour réduire les émissions nocives et promouvoir des solutions harmonisées aux problèmes climatiques et à la dégradation de l’environnement, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à son Accord de Paris, tout en adhérant aux principes d’ouverture, d’intégration et de participation de chaque pays dans la mesure de ses moyens eu égard aux contributions de tous les États Membres des Nations Unies ;

f) Soutenir les travaux du Comité en vue de l’évaluation des effets à venir des changements climatiques sur les transports intérieurs, conformément aux meilleures données scientifiques disponibles fournies par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, et de la mise au jour de mesures d’adaptation efficaces ;

g) Espérer que le présent appel commun à l’action aura une influence sur les délibérations et les résultats finaux des initiatives intergouvernementales mondiales relatives aux transports, à commencer par la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables (qui se tiendra à Beijing, du 5 au 7 mai 2020), afin de renforcer encore nos efforts en vue d’un développement durable du transport mondial et de stimuler la mise en œuvre sans réserve, entre autres, de l’Accord de Paris sur les changements climatiques.

1. \* Le présent document a été soumis tardivement en raison des discussions prolongées menées à l’échelle gouvernementale en vue de son achèvement. [↑](#footnote-ref-2)